

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 17 juin 2024

Présidence : M. Steve Benoit
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Eric Vuissoz, M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 14 mai 2024 pour le

lundi 17 juin 2024 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2024-2025
7. Nomination de la commission de gestion 2024
8. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. **No 24-01** Rapport-préavis au postulat de M. Stéphane Mermod : Pour la mise en place d'un Plan de mobilité scolaire
Demande de crédit pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire
10. **No 24-02** Rapport-préavis au postulat de Mme Laurence Varela : Prévention/signalisation routière aux abords de l'école de cirque Zartcirque
Rapport-préavis au postulat de Mme Marion Tanner : Création de places de stationnement pour les vélos
Demande de crédit pour la réalisation d'une étude globale de stationnement
11. **No 24-03** PDCC – Réfection de chemins communaux agricoles – Etape 1
12. **No 24-04** Modification du règlement communal sur la distribution d'eau
13. Examen des comptes et de la gestion 2023
14. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic
Madame, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Membres de la presse et du public

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil du 17 juin 2024. Les thèmes étant conséquents, notamment en raison des comptes 2023, je vous prierai, comme lors de notre conseil précédant, de bien vouloir m'accompagner dans ma mission, en m'aidant à mener à bien les débats, que je souhaite constructifs et dans le respect de chacun.

Je passe sans plus attendre la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous avoir rappelé le principe suivant :

- Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom ;

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

46 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 7 sont excusé-e-s, l'entrée du Conseiller communal Stefan Boegli à 20h09 amène à **47** les conseillères et conseillers présents.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Jean-Samuel Py, Thierry Luthringer

Pour le PLR-VL : Patrice Bez, Dionisio Baptista, Paulo Battista, Elena Court, Olivier Favre

Monsieur le Président

Citation

Nombre de membres présents : **47**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis de manière conforme.

Suite à la transmission de « l'interpellation – la Poste à Ste-Croix » de Monsieur le conseiller Eric Jutzet Bassi, qui est parvenue au bureau dans les délais, le nouvel ordre du jour serait le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du [procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023](#)
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2024 - 2025
7. Nomination de la commission de gestion 2024

8. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants :

9. **No 24-01** Rapport-préavis au postulat de M. Stéphane Mermod : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire
Demande de crédit pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire
10. **No 24-02** Rapport-préavis au postulat de Mme Laurence Varela : Prévention / signalisation routière aux abords de l'école de cirque Zarticirque
Rapport-préavis au postulat de Mme Marion Tanner : Création de places de stationnement pour les vélos
Demande de crédit pour la réalisation d'une étude globale de stationnement
11. **No 24-03** PDCC-Réfection de chemins communaux agricoles-Etape 1
12. **No 24-04** Modification du règlement communal sur la distribution d'eau
13. Examen des comptes et de la gestion 2023
14. Interpellations « La Poste à Ste-Croix »
15. Propositions, questions

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant plus demandée, il clôt le débat et propose de passer au vote concernant la modification d'ordre du jour, à main levée.

Oui 45

Non 0

Abstention 0

Fin de citation

2. Démissions/Assermentations

Monsieur le Président communique qu'une démission au sein du groupe PLR / Verts Libéraux nous est parvenue en date du 13 février 2024, celle de Monsieur le Conseiller Olivier Favre et lit sa lettre de démission. Verts Libéraux

Monsieur le Président communique qu'une seconde démission au sein du groupe PS / Les verts nous est parvenue en date du 14 juin 2024, celle de Monsieur le Conseiller Jean-Samuel Py et lit sa lettre de démission.

- **Monsieur le Président** donne la parole au chef du groupe PLR / Verts Libéraux, Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein qui remplace Monsieur le Conseiller Patrice Bez:
Proposition : Monsieur Philippe Gueissaz, vient ensuite
- **Monsieur le Président** donne la parole au chef du groupe PS / Les verts, Monsieur Pierre-Alain Gerber :
Proposition : Messieurs Ali Karaca et Sacha Vanetta (voix de parrainage validées par le Greffe municipal)
Monsieur le Président demande s'il y a d'autres démission – assermentation, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président invite Messieurs Philippe Gueissaz, Ali Karaca et Sacha Vanetta à venir prêter serment. L'assemblée se lève et Messieurs Philippe Gueissaz, Ali Karaca et Sacha Vanetta prêtent serment et prennent place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de 47 à **50** membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 11.12.2023, j'ouvre la discussion.

La discussion n'étant plus demandée, je clos le débat et vous propose de passer au vote à main levée.

Oui **49**

Non 0

Abstention 0

Fin de citation

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Le bureau du conseil a reçu un message anonyme concernant le délai de parution du Procès-Verbal de nos conseils :

- Pour rappel, la population peut assister à nos conseils en plénum, ou par vidéo. De plus, le PV de la séance précédente est publié peu avant le conseil, durant lequel l'adoption dudit PV a lieu.
- Tous les conseils sont archivés et disponibles via le site internet de la commune.

Rémunération de l'huissière par le Conseil communal

- Lors du Conseil du 11 décembre 2023, nous avons retiré la proposition de rémunérer l'huissière, directement par le Conseil. Après réflexion, nous renonçons à ce changement. La rémunération est maintenue par le biais de la Municipalité.

Sortie du conseil 2024

- Le Conseil a effectué sa sortie en date du 25 mai 2024. Vous avez pu lire nos aventures dans notre Journal local.

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Julian Gold en qualité de responsable du garage communal à 100%, avec effet au 1er mai 2024;

M. Patrice Jouffroy en qualité de monteur réseaux eau et gaz aux Services Industriels à 100%, avec effet au 1er mai 2024;

M. Thierry Demelais, pour un stage d'agent d'exploitation à 100% au Secteur des bâtiments du 1er avril 2024 pour une durée de 6 mois, dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle;

M. Laurent Toulon, est mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 9 avril 2024 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé de voirie au Secteur des travaux;

Mme Mélissa Henchoz en qualité d'employée polyvalente au Secteur des travaux à 100%, avec effet au 1er août 2024.

Dans le cadre de la réorganisation du MuMAPS, la Municipalité a décidé d'engager :

Mme Maria Caramia en qualité d'employée administrative à 50%, avec effet au 1er mars 2024.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a décidé de nommer :

M. Estéban Bepoi à la fonction de chargé de projet au Service technique à 80% dès le 1er mai 2024;

M. Ivan Wieland à la fonction de fontainier aux Services Industriels dès le 1er mai 2024;

M. Patrick Guye à la fonction de chef d'équipe/responsable transports au Secteur des travaux dès le 1er mars 2024.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

Mme Lia Bahrami, technicienne au Bureau technique à 70% pour une durée de 24 mois, dès le 1er mars 2024.

Nous souhaitons à ces collaborateurs plein succès dans leurs fonctions respectives.

La Municipalité informe que les collaborateurs cités ci-après ont cessé/vont cesser leur activité :

Mme Magalie Sonnefraud Hurter, patrouilleuse scolaire, pour le 30 avril 2024;

M. Michel Brauch, préposé à la déchèterie communale, pour le 30 juin 2024;

M. Alexandre Monti, auxiliaire à la déchèterie communale, pour le 30 juin 2024;

M. Salvatore Terranova, assistant de sécurité publique, pour le 30 juin 2024;

Mme Deniz Nowak, répétitrice de devoirs surveillés, pour le 31 août 2024;

Mme Sundaram Chandrakumari Sinniah, patrouilleuse scolaire, pour le 31 août 2024.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement en faveur de la collectivité et leur souhaitons plein succès pour la suite de leurs activités professionnelles.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité : 4 demandes de naturalisation dont l'origine est française et bosniaque.

3. Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

En 2024, les Communes de Baulmes et Vuiteboeuf ont rejoint la traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bulle et Mauborget. Elle a eu lieu le vendredi 26 janvier 2024 à l'Hôtel Restaurant Les Planets et a réuni un peu plus d'une trentaine de participants de l'année 2006. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

4. Réception des nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants a eu le vendredi 24 mai 2024 et ce ne sont pas moins de 80 personnes qui étaient présentes à cet événement. Après une partie officielle, la soirée a été animée par l'école de cirque LeZartiCirque. Nos hôtes ont pu découvrir les produits du terroir, faire connaissance avec les autorités et partager un moment en toute convivialité, ce qui a été fort apprécié. Quelques stands ont été aménagés, afin que les associations locales puissent se présenter. Ils ont reçu un sac souvenir contenant des informations sur la région, ainsi qu'un sachet d'amandines. La Municipalité a profité de l'occasion pour fêter le 5'000 habitant. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à cette réception.

5. Remise de la pétition "Pour un projet de mobilité douce dans notre commune"

L'Atelier de Réflexion et d'Action Citoyennes a déposé le lundi 29 avril 2024, la pétition "Pour un projet de mobilité douce dans notre commune", munie de 632 signatures, dont 77 de citoyens hors commune. Elle était accompagnée de plusieurs documents, dont un dossier signalant les zones problématiques. La Municipalité en a pris connaissance – dans sa séance du 6 mai 2024 – et la traitera dans les meilleurs délais.

6. La formation de médiamatique maintenue à Sainte-Croix

Le Conseil d'Etat a confirmé le maintien de la formation en médiamatique à Sainte-Croix. Cette décision fait suite à une étude approfondie sur les besoins en formations au sein du secondaire II, notamment dans le cadre de la future école professionnelle de Payerne. Il est apparu que maintenir la filière médiamatique à Sainte-Croix était une démarche pleinement justifiée. Ce choix tient notamment compte du fort engagement témoigné par la Commune en faveur de cette formation sur son territoire, ainsi que les conditions d'hébergement offertes aux apprentis sur place. Il a été demandé au Conseil d'Etat de confirmer l'engagement pris dans l'EMPD 22_LEG_55, à savoir "le Conseil d'Etat veillera alors à ce qu'un nombre

d'élèves comparables continue à être formés sur le site de Sainte-Croix, par une utilisation optimale des surfaces mises à disposition par la Commune".

7. Mise à ban sur le secteur du Collège de la Gare

Comme nous l'avions annoncé il y a quelques mois déjà, la Municipalité a fait valider une mise à ban sur le secteur du Collège de la Gare. Depuis quelques années, ce secteur est particulièrement soumis à des déprédations en tout genre, ainsi qu'à une fréquentation non désirée pour un secteur scolaire. Des personnes se retrouvent dans le préau en bande et peuvent amener un climat d'insécurité pour les utilisateurs des lieux. Dans les prochaines semaines, des nouveaux panneaux signifiant "interdiction générale, de circuler et de passer à pied, ayant droit excepté" seront installés. Seuls seront autorisés à pénétrer sur le périmètre, le corps enseignant et les locataires de nos structures communales. Des contrôles d'abord informatifs, puis répressifs se dérouleront dès la mise en place de la nouvelle signalisation. Cette mise à ban ne concerne que le secteur du préau et de la salle de gym de la Gare. Le parc public quant à lui restera ouvert à toutes et tous, en tout temps.

8. Migros Hiking Sounds

Pour sa deuxième édition sur le Balcon du Jura, le Migros Hiking Sounds débarque les 14 et 15 septembre 2024. Le concept est simple, combiner randonnée dans de magnifiques décors de montagne et musique live à destination d'un public éclectique ! En cours de route, une première étape, au sommet du Chasseron, permet aux randonneurs de faire une pause et de griller quelques cervelas en écoutant de jeunes talents suisses en devenir. L'apothéose de la journée se situera aux Avattes où deux concerts par jour d'artistes confirmés seront donnés, dont Nemo, grand vainqueur de l'Eurovision. Cette année, la journée du dimanche sera placée sous le signe de la famille. LeZartiCirque proposera quelques animations destinées aux petits et grands au "Campfire Stage".

9. Festival des terroirs sans frontière et balade gourmande transfrontalière

Après trois annulations successives dues au Covid, le Festival des terroirs sans frontière FTSF peine à retrouver son rythme de croisière. En 2022, l'évènement avait évolué pour la première fois en balade gourmande transfrontalière. Après une édition 2023 mitigée tant au niveau de la fréquentation que du bilan financier, le Comité d'organisation (Communes des Fourgs et Sainte-Croix) a décidé que le FTSF aurait lieu tous les deux ans et qu'une balade gourmande transfrontalière serait organisée entre deux. Les rendez-vous sont donc donnés pour la balade gourmande le dimanche 18 août 2024 et pour le Festival des terroirs sans frontière, les 30 et 31 août 2025 sur le thème de l'absinthe.

10. Forum des métiers – 2ème édition le 15 novembre 2024

Après le succès de la première édition du Forum des métiers le 2 février dernier qui a réuni 33 entreprises représentant 47 corps de métier, ce dernier revient le 15 novembre 2024. C'est une occasion unique pour les élèves de 10e et 11e année scolarisés à Sainte-Croix, ainsi que leurs parents, de rencontrer les entreprises locales. Il vise à offrir aux jeunes une vision concrète des différents métiers et secteurs d'activité présents dans la région, tout en leur permettant d'échanger directement avec les divers acteurs économiques locaux.

11. Vente d'une parcelle au Platon

Dans le cadre de la nouvelle zone d'activité du Platon, il a été procédé à la vente de la parcelle No 3892 d'une surface de 1'221 m² à Junod Peinture Sàrl et Mestre Immo Sàrl pour un montant total de Chf 158'730.--.

12. Inauguration du MuMAPS

Comme le relevait notre Journal local, le MuMAPS (Musée de la Mécanique d'Art et du Patrimoine de Sainte-Croix) a été inauguré vendredi 31 mai en présence de 130 invités issus du monde politique local, cantonal et fédéral, du monde économique, artistique et culturel. C'est avec grand plaisir et reconnaissance que La Municipalité adresse ses remerciements envers toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cet immense et magnifique projet. Plus de 10 années de discussions, remises en question, recherches de fonds et autres problèmes à régler pour créer l'impossible. Les journées d'inauguration ont rencontré un

grand succès auprès du public. Nous espérons que cet engouement perdurera et que le MuMAPS rencontrera la réussite qu'il mérite. Les décomptes des travaux et des premières activités sont en voie de finalisation. Le Comité de Pilotage (COPIL) reste prudent quant au résultat financier final mais il est relevé qu'à ce jour, la ligne de crédit accordée par le Conseil communal de CHF 2'691'000 (préavis 21-01) n'est pas utilisée. Il fera tout son possible pour remettre ce nouvel écriin franc de dette à La Fondation qui l'exploitera.

13. Exploitation de la buvette de la Piscine des Replans

La Piscine des Replans est en mode de restructuration tant au comité de la société coopérative que le futur des travaux de rénovation. La gestion des bassins et de la surveillance est assurée par un responsable, mais les incertitudes et la durée d'ouverture n'ont pas permis de trouver un exploitant de la buvette. Par conséquent et afin de permettre à la population de profiter de cette activité estivale tout en bénéficiant d'une terrasse appréciée, la Municipalité a pris l'option d'engager 2 responsables pour 2024 qui se substituent à la tenue simplifiée de la buvette. Il est espéré que les coûts engendrés seront couverts par les revenus liés. Un décompte sera présenté lors du boucllement des comptes 2024.

14. Informations sur les projets en cours

Projets communaux en cours :

Épuration et réseau d'eau de la Gittaz : Mise en service de la station de pompage et du réservoir effectuée. Assainissement du hameau de la Gittaz-Dessous en cours. Finalisation du projet prévue pour septembre 2024

STEP : En phase d'appels d'offres auprès des entreprises, en vue de l'élaboration d'un préavis pour la construction fin 2024

Forage aux champs de la Joux : Un forage a été réalisé dans l'aquifère supérieur, dimensionné de sorte à pouvoir être exploité. Une étude est en cours, menée avec le Groupe E, pour la réalisation d'un forage d'exploitation sur l'aquifère inférieur, avec pour objectif la valorisation combinée des ressources hydrique et thermique

Interface gare : Le dossier est auprès des services cantonaux pour examen préalable

ZA le Platon : Les travaux communaux d'infrastructure et d'équipement sont terminés. La première parcelle est vendue et les propriétaires vont poursuivre la construction du bâtiment

Tunnel et sécurisation de la route Vuiteboeuf – Sainte-Croix : Début des travaux prévu pour le printemps 2025

Rénovation de la piscine des Replans : Le dossier est en cours de finalisation. Mise à l'enquête prévue pour septembre 2024.

15. Réponses aux questions du Conseil communal du 11 décembre 2023

Questions de M. Eric Jutzet Bassi sur les subventions communales des transports publics

Lors de la révision de l'annexe au Règlement communal d'encouragement pour le développement durable qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, les membres de la Commission des énergies ont décidé de développer la promotion des transports publics auprès de la population. Ces recommandations ont été suivies par la Municipalité. Ainsi, alors que seul l'abonnement ½ tarif et l'abonnement général CFF étaient pris en charge jusqu'alors, ce sont désormais également les abonnements Mobilis Vaud qui sont subventionnés. De plus, il n'existe plus de quota maximum par année pour lesdites subventions aux transports publics. En termes de mobilité publique, ce sont 84 subventions qui ont été attribuées en 2023 et déjà 64 pour ce début d'année 2024.

La répartition des subventions d'encouragement pour le développement durable se présente comme suit :

Type	2023	2024 (au 27.05.24)
Photovoltaïques	33	29
Thermiques	6	3
Bornes de recharge	11	2
Chauffage bois	4	2
Raccordement CAD	1	-
Abt CFF ½	79	59
Abt CFF général	5	3
Abt Mobilis	-	2
Electroménagers	10	0
Vélos	32	10
Action « Durabilité »	1	-

Concernant l'abonnement annuel flexible FlexiAbo100, les membres de la Commission des énergies sont favorables à ajouter cette subvention dès le 1er janvier 2025.

Interpellation de Mme Elena Court : « La Municipalité peut-elle entamer des démarches ou des négociations avec la Romande Energie pour que la facture des Sainte-Crix n'augmente pas l'an prochain, vu que notre population subit le parc éolien et ses inconvénients ? »

Le principe posé par la loi est que les tarifs doivent être identiques et homogènes à l'intérieur d'une même zone de desserte du gestionnaire de réseau de distribution d'énergie (GRD), tant sur le coût d'acheminement (composante réseau) que sur la composante énergie (production). Seules les taxes communales peuvent différer d'une commune à l'autre selon les politiques communales de subventionnement (Taxes sur l'électricité). Ceci souligne le principe de mutualisation et de solidarité qui doit régner au sein de la zone de desserte du GRD et évite que, par exemple, des zones coûteuses à raccorder soient pénalisées par rapport aux villes de la même zone de desserte. Vu sous cet angle, les régions périphériques bénéficient d'une péréquation car ces zones sont plus coûteuses à couvrir que les grands centres-villes.

Dans son interview de 2023 à la RTS, M. Petit, Directeur de Romande Energie, annonçait l'arrivée probable des Communautés Électriques Locales (CEL) qui seront autorisées, suite aux résultats des votations de la loi sur l'électricité de 9 juin. Ces CEL ne concernent pas l'éolien mais la possibilité pour un propriétaire de toiture équipée de panneaux photovoltaïques de distribuer ses électrons à des voisins habitants dans la même commune, en empruntant sur plusieurs dizaines ou centaines de mètres le réseau électrique public du GRD moyennant le paiement d'un timbre local moins élevé que le timbre régional. C'est ce que M. Petit explique dans l'interview citée par Madame la conseillère communale Court. Fort de ces éléments, il n'est pas possible sous ces principes et ces dispositifs d'envisager un tarif différencié pour Sainte-Croix. Selon ce même principe, un village situé proche ou sous une ligne électrique à haute tension ne bénéficiera pas d'un tarif privilégié, malgré les nuisances d'avoir une ligne à haute tension proche des habitations. De même, un village qui a dû vivre plusieurs années avec les inconvénients d'un gros chantier de nouveau barrage en Valais n'a pas eu de ristourne ensuite. C'est même parfois pire, comme par exemple sur le territoire du GRD Oiken en Valais qui n'a pas d'ouvrage de production propre : ses tarifs sont parmi les plus chers de Suisse romande alors que les habitants vivent à côté de barrages qui ne sont pas possédés par Oiken mais par de grands producteurs.

Question de M. Pierre-Alain Gerber concernant la sécurité routière sur le passage piéton devant l'Hôtel de Ville

Après analyse de la situation du passage piéton devant l'Hôtel de Ville, il a été décidé de renforcer l'éclairage au moyen d'un nouveau candélabre. Cette mesure sera mise en place d'ici l'automne prochain.

Question de Mme Elena Court qui transmet une remarque concernant la suppression de l'éclairage public dans une rue de L'Auberson

Une modification de l'éclairage public a effectivement été effectuée à L'Auberson. La personne citée dans l'intervention de Mme Court s'est entretenue avec le Chef de service, ainsi que le Municipal en charge du dicastère avec les explications nécessaires. Aussi, nous estimons avoir répondu de manière adéquate à la demande.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Tristan Merminod revient sur les cessations d'activité au point 1, concernant M. Brauch, il demande des précisions concernant cette cessation d'activité après de nombreuses années d'emploi à la Commune.

Monsieur le Syndic Cédric Roten souligne que les séances du Conseil communal étant publiques, aucune information concernant les collaborateurs ne peut être divulguée. Il indique que la Commission de Gestion 2023 a été informée, tout comme le sera la Commission de Gestion 2024.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs revient sur le point 7.

Citation

Je trouve très bien votre initiative de la mise à ban du secteur du collège de la gare.

Mais qu'en est-il du parc public ? Car j'ai entendu des plaintes à répétition des habitants aux abords du parc au sujet de la fréquentation de ce lieu.

J'ai été interpellé en tant que conseiller pour vous faire part d'un raz-le-bol des incivilités telles que : des déprédations et surtout des ventes de drogues dans nos établissements publics. La vente se fait aux yeux de tous en toute impunité.

Je demande à la Municipalité d'intervenir d'une manière ferme auprès des instances concernées pour éradiquer ces ventes de stupéfiants.

DE PLUS, on sait qui et où ça se passe depuis plusieurs années et ça continue.

SVP préservons notre jeunesse et notre village.

Je vous informe que si ça ne change pas je serai obligé de passer par une pétition.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que la Municipalité prend bonne note des remarques du Conseiller Laurent Buchs. C'est un problème qui préoccupe la Municipalité et c'est bien pour cela qu'il y a eu déjà une première phase avec la mise à ban du collège de la Gare car il y avait beaucoup de nuisances et un sentiment d'insécurité de la part des utilisateurs de la salle de gym de la Gare. Concernant le trafic de stupéfiants, la Municipalité a des séances régulières avec la Gendarmerie et va intervenir auprès d'eux lors de la prochaine séance à ce sujet, ceci étant vraiment de leur compétence et c'est très volontiers que la Municipalité reste disponible pour recevoir toutes informations dans le cas présent.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber remercie la Municipalité d'avoir pris en compte sa requête concernant l'éclairage du passage piéton devant l'Hôtel de Ville.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président** clôt la discussion et nous passons au point 6.

6. Nomination du bureau 2024-2025

Monsieur le Président

Citation

Pour l'année 2024 - 2025 et conformément au contrat de législature, nous allons procéder à l'élection des membres aux différentes fonctions. Je propose qu'à la nomination pour la fonction de président, le conseil accueille le nouveau président par applaudissements et que pour l'ensemble des autres membres du bureau, le conseil les acclame tous ensemble au terme des nominations. Fin de citation.

PLR / VL	Président :	Monsieur Patrice Bez
PS / Les Verts	1 ^{ère} vice – présidente :	Madame Nathalie Jaccard
PLR / VL	2 ^{ème} vice – président :	Monsieur Eric Vuissoz
PS / Les Verts	1 ^{er} scrutateur :	Monsieur Grégoire Pomey
UDC / Indépendant	2 ^{ème} scrutateur :	Monsieur Stéphane Cornuz
PS / Les Verts	1 ^{er} scrutateur suppléant :	Monsieur René Allenbach
PLR / VL	2 ^{ème} scrutatrice suppléante :	Madame Nicole Frossard

7. Nomination de la commission de gestion 2024

Monsieur le Président

Citation

La Commission de gestion étant élue par le Conseil communal, je demande aux chefs de groupe de proposer les membres qui y siègeront.

Pour le groupe UDC / Indépendant :

Présidence : Steve Benoit

Membres : Jean – René Marguet

Suppléants : Laurent Buchs
Tristan Merminod

Pour le groupe PLR / Les Verts Libéraux :

Membres : Dionisio Baptista
Paolo Batista
Thierry Magnin

Suppléants : Philippe Gueissaz
Christelle Bietry

Pour le groupe PS / Les Verts

Membres : Nathalie Jaccard
Thierry Luthringer
Isabelle Dessonnaz
Jean-Michel Bolens

Suppléants : Marion Tanner
Moussa Cissé

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il clôt le débat et propose d'accepter la composition de la commission de gestion 2024, telle que proposée, à main levée.

Oui 48

Non 0

Abstention 1

8. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Suite à la démission de Monsieur Olivier Favre, une place à la commission est vacante.

Monsieur le Président donne la parole au groupe PLR / Les Verts – Libéraux

Nouveau membre proposé pour la commission : Nicole Frossard.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il clôt le débat et propose de passer au vote à main levée.

Oui **49** Non 0 Abstention 0

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24.01

Rapport-préavis au postulat de M. Stéphane Mermod : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire. Demande de crédit pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire.

Le rapport de la commission est lu par **Madame la Conseillère Stéphanie Bassi**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24.01 s'est réunie le lundi 27 mai 2024 à 19h00 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mesdames Béatrice Béguin, Nicole Frossard, et Messieurs Paulo Batista (qui remplace Mme Elena Court), Laurent Buchs, Moussa Cissé (qui remplace Mme Tsetsegdelger Heintz), Sébastien Pavid et de la rapportrice soussignée.

Mesdames Elena Court et Tsetsegdelger Heintz étaient excusées.

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Sylvain Fasola et Lionel Pesenti et de Monsieur Jean-François Gander, chef de service.

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Stéphane Mermod « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire » déposé lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020. Il a également pour objectif de demander un crédit de CHF 46'000.00 TTC afin de réaliser un plan de mobilité scolaire sur notre territoire.

Rappel du postulat

« La sécurité des élèves sur le chemin de l'école est un enjeu majeur et notre Commune se doit de se montrer exemplaire. Un plan de mobilité scolaire à Sainte-Croix, cas échéant en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire, permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif-ves tous les acteur-trice-s des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement. C'est pourquoi, par ce postulat, j'invite la Municipalité de Sainte-Croix à examiner l'opportunité d'établir un plan de mobilité scolaire, cas échéant, mais pas nécessairement, en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire. »

M. Sylvain Fasola nous explique l'historique de ce préavis. La Municipalité a pris contact avec l'ATE (Association Transports et Environnement) pour exposer notre demande. Il profite de nous dire qu'il n'y a aucune concurrence pour traiter ce sujet mais que l'ATE a une grande expertise dans ce domaine. Monsieur Lionel Pesenti et lui-même sont présents, car à la suite de cette étude, il y aura des investissements au niveau de l'Urbanisme et des Ecoles si ceux-ci sont acceptés.

Il est demandé pourquoi certains passages piétons ont été supprimés alors que d'autres ont été laissés. L'exemple cité est celui de la piscine des Replans. Monsieur Jean-François Gander répond que les ajouts et les suppressions de passages piétons ont été faits après les études menées par la BPA et basés sur leur niveau de dangerosité. Il indique également qu'il n'y a jamais eu de passage piétons à cet endroit mais que lors de la rénovation de la piscine, un passage piéton sera à l'étude pour favoriser le déplacement du parking à la piscine

et inversement. Il faut savoir que les passages piétons sont soumis à des normes notamment des normes de mouvement, c'est-à-dire qu'il faut toujours du mouvement afin d'indiquer aux automobilistes que des piétons peuvent à tout moment traverser.

Ensuite, la question s'est posée sur le motif de cette étude et la dépense de Fr. 46'000.-, alors que les services de la Commune pourraient faire celle-ci sans mandater une "entreprise" externe. On nous explique que l'ATE a des compétences dans ce domaine et qu'il faut s'assurer de leur expertise. De plus, si cela devait être fait par les employés communaux, il faudrait mettre env. 3 EPT pour réaliser l'entier du projet, force que la Commune n'a pas. Monsieur Lionel Pesenti indique que le service de l'Urbanisme doit déjà s'assurer de futurs projets.

Il est question de savoir si l'étude se penche également sur les transports en bus dans ce préavis et qu'une solution peut être trouvée par un bus scolaire et non un bus de ligne. Différents problèmes sont relevés quant au fait que tous les élèves ne peuvent pas s'asseoir car c'est un bus de ligne, que la plupart ne sont pas attachés et qu'il y a tout de même une certaine dangerosité vue que le bus se déplace hors village sur des routes à 80km/h. Il nous est expliqué que pour avoir une telle solution, il faudrait une hausse des impôts, car le financement est considérable. Il est proposé qu'une campagne de sensibilisation soit faite pour rappeler les règles de savoir vivre et de savoir être dans les bus ainsi qu'intensifier les contrôles pour surveiller les usagers et leur comportement. Monsieur Sylvain Fasola explique que si des contrôles devaient être plus réguliers, un bon nombre d'élèves recevraient des amendes, car ils n'ont pas leur abonnement sur eux. Cela occasionnerait plus de problème que de solution.

Comme l'indique le postulat, il est fait mention d'une collaboration avec l'entente scolaire, ce qui pourrait engendrer une baisse des coûts de l'étude. Monsieur Sylvain Fasola nous indique que malheureusement cela aurait augmenté le prix de l'étude et qu'après discussion à l'interne, la décision a été prise de faire cette étude seulement sur Sainte-Croix et L'Auberson. Au niveau de Baulmes, cela ne se pose pas car les élèves prennent le train pour Sainte-Croix. Ce n'est pas exclus que par la suite, les autres communes en fassent de même.

Il nous est rappelé qu'une subvention est donnée par le Canton en se basant sur le nombre d'élèves, il faut donc avoir à l'esprit que le montant de Fr. 46'000.- est le montant global sans les subventions. Monsieur Jean-François Gander insiste sur le fait que l'étude n'englobe pas seulement le chemin de l'école mais également le déplacement des élèves durant les périodes scolaires comme la gym ou d'autres branches qui ne se feraient pas dans le même bâtiment.

Il est également exprimé que les piétons se lancent sur le passage piétons sans regarder et cela peut engendrer des accidents voire des drames. La sensibilisation auprès des écoles est importante comme cela se fait aujourd'hui.

Vu les défis que posent ce plan de mobilité scolaire, il est demandé si ce projet de réaménagement de la circulation routière ne peut pas être liées avec ce préavis, en citant l'interface de la gare en exemple. Il nous est expliqué que les projets dépendent également des situations actuelles, le quartier des Platons par exemple, il y a 5 ans, n'avait pas besoin d'un réaménagement de la circulation routière alors qu'aujourd'hui la question se pose. Sainte-Croix étant un vieux village, toutes les routes ne sont plus adaptées à nos usages actuels. C'est un enjeu pour l'avenir de notre Commune.

L'idée de lier les deux projets cette étude ne ferait que ralentir voire abandonner l'entier du projet tant ces deux projets ont des complexités et des enjeux différents.

En raison du dépôt de la pétition sur la Mobilité, il est demandé si les éléments de celle-ci vont être pris en considération et aider à faire l'étude. Il est rapporté que la Municipalité a fait un accusé de réception aux dépositaires et que les éléments pertinents pourraient être pris en compte.

Afin d'avoir une idée sur le calendrier, on nous informe que vu le nombre de demandes auprès de l'ATE, il se peut que le calendrier soit décalé sur la fin de l'année voire au printemps 2025. La première étape consistant déjà à faire et envoyer le formulaire aux parents, aux enseignants et aux enfants.

Les questions posées révèlent des enjeux importants pour la sécurité de nos enfants et il est nécessaire d'y répondre afin d'éviter tout drame qui pourrait survenir.

La Commission remercie Messieurs les Municipaux Sylvain Fasola, Lionel Pesenti et Monsieur Jean-François Gander, chef de service pour les explications fournies et les réponses aux questions et adopte ce préavis à la majorité par 6 oui et 1 abstention.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **de prendre** acte du rapport-préavis au postulat de M. Stéphane Mermod;
- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation des plans de mobilité scolaire;-
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 46'000.00. Le compte d'investissement 2191.5291 est ouvert à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;-
- **de prendre** acte que cet investissement sera amorti par le compte 2191.3300 sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 5'520.00 la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 5'120.00

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Le Groupe PLR remercie la Municipalité d'avoir donné une suite positive au Postulat de Monsieur Stéphane Mermod concernant la mobilité scolaire. Il s'agit d'un vaste sujet qui ne touche pas seulement les élèves en âge de scolarité mais aussi une grande partie de la population de notre Commune. Preuve en est le Préavis 24-02 où les questions de prévention et de signalisation routière, de stationnement pour les vélos et d'autres éléments sont abordés. Il nous faut, à mon avis, une étude beaucoup plus globale, pas seulement une question scolaire ou une question de stationnement. Il y a lieu de présenter au Conseil communal un seul préavis rassemblant toutes les questions évoquées dans ces deux préavis. Le PLR propose donc de renvoyer ces deux préavis à la Municipalité.

Fin de Citation

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Au nom du groupe UDC, nous allons refuser les préavis 24-01 et 24-02, qui sont, pour nous, liés.

En tout, ces 2 objets représentent une dépense de plus de Chf.100'000.- pour des études dont on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants.

Ces montants sont démesurés par rapport aux besoins de notre Commune.

Hé oui, un montant de Chf.46'000.- pour une analyse de la mobilité des enfants, dont on pourrait se passer. Il y a effectivement 2-3 corrections à apporter qui peuvent très bien être étudiées entre la police, la Commune et les écoles. J'en ai parlé avec un enseignant qui m'a confirmé la non-nécessité de cette analyse. J'ai entendu plus de plaintes sur le problème des bus TRAVYS qui amènent les enfants à l'école.

Pour ce qui est des places de parking, une étude de plus de Chf.60'000 pour placer des vélos dans un village, je trouve cela également démesuré...il y a assez de places dans nos rues pour placer un vélo...

En conclusion: IL FAUT ARRETER DE FAIRE DES ETUDES, par des entreprises qui ne vivent pas dans notre Commune et qui, par la suite, peuvent engendrer des travaux dont on ne maîtrise pas les coûts et les conséquences.

Un exemple: s'ils nous disent de faire des trottoirs supplémentaires, on se sentira obligé de les faire et quand on voit l'hiver, la difficulté à déneiger ceux qu'on a déjà, je vois mal en rajouter.

De plus, avec ces Chf.100'000.- on ferait mieux de les investir dans des aménagements réels.

Pour rappel: on est un village d'environ 5000 habitants répartis dans plusieurs villages et hameaux; il ne faut pas entrer dans des délires d'aménagements urbains; on n'est pas une ville comme Lausanne ou Yverdon. Restons censés SVP.

De ce fait, j'invite l'assemblée à refuser ces 2 préavis pour garder une bonne économie de notre Commune.

Madame la Conseillère Marion Tanner

Citation

Moi, je tenais à remercier la Municipalité pour avoir enfin pris à bras le corps le problème de la sécurité sur le chemin de l'école. Contrairement à ce que je viens d'entendre, pour moi, il ne s'agit pas du tout d'un délire paranoïaque, il y a vraiment des endroits qui sont dangereux pour les enfants. Plusieurs Postulats on effet été déposés à ce sujet et je trouve que quelques dizaines de milliers de francs pour mener à bien une étude et faire enfin quelque chose globalement pour améliorer cette sécurité est absolument indispensable.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet répond qu'il n'est pas tout-à-fait d'accord avec Madame la Conseillère Tanner qu'il s'agit de quelques milliers de francs, c'est quand même des deniers publics et cela dépend du citoyen Ste-Crix. Il va dans le sens du Groupe PLR et de son collègue Buchs pour refuser ce préavis.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

On va quand même défendre notre préavis, cela paraît normal.

J'entends bien les remarques du Groupe PLR et du Groupe UDC et de leurs inquiétudes par rapport notamment au Préavis 24-01 qui vous est présenté ici et plus particulièrement à ce Plan de mobilité scolaire. Je peux comprendre que ces Chf. 46'000.- représentent quand même une somme. C'est le cas pour toutes les études qu'on réalise quand on construit un bâtiment, on a des frais d'études qui peuvent s'élever de Chf. 200'000 à Chf. 500'000 quand on fait par exemple des routes ou des travaux souterrains, on a également des frais d'études qui sont très conséquents car les investissements le sont également.

J'entends l'idée de dire qu'on peut finalement réaliser des éléments sans faire une étude et j'entends directement les prochaines interventions au Conseil qui diront « mais quelle bande de nazes, ils nous ont mis un passage piéton ici et un trottoir là-bas, ils nous ont retiré cet élément ici, etc... » car c'est bien connu, nous sommes tous experts en mobilité quand il s'agit de nos trajets.

Ici, l'idée est d'élargir un peu le champ de réflexion et de s'appuyer sur l'expertise de l'ATE qui réalise des dizaines de plans de mobilité scolaire depuis plusieurs années et d'avoir enfin une vision extérieure sur ces éléments. Il est bien clair qu'on identifie depuis des années certains passages piétons ou certains croisements de routes problématiques, notamment en raison du trafic frontalier.

Cette étude du plan de mobilité scolaire va plus loin. Elle va auprès des parents, des enfants, des enseignants et de la Commune pour établir un plan, des situations, des schémas, peut-être amener à la recreation de lignes Pédibus également. C'est l'idée d'amener nos enfants à aller à l'école à pied si possible. Aujourd'hui, il y a beaucoup de parents qui amènent leurs enfants en voiture parce que c'est trop dangereux et si on reste dans ce cycle-là, tous le monde va finir par amener son enfant en voiture à l'école et c'est déjà un peu ce qui se passe pour les petits élèves au collège de la Gare. L'idée serait de pouvoir prouver aux parents que nous prenons ce dossier à cœur et que nous allons réfléchir à des chemins sécurisés pour ces enfants et que nous ferons ou non des investissements. Cela ne veut pas dire que si on nous dit de mettre un trottoir ici, il faudra

le faire absolument. Cela veut aussi dire que, quand il faudra réfectionner une route ou une rue, on pourra s'appuyer sur cette étude qui stipulera que dans cette rue par exemple il y a un fort passage d'enfants parce qu'il y a des locatifs ou un élément qui fait qu'il y a plusieurs enfants réunis à cet endroit et on pourra profiter des travaux courants de la voirie pour faire des aménagements sécuritaires pour nos enfants.

Personnellement, je trouve que c'est quelque chose qui va un peu dans la démarche des temps modernes d'économie d'énergie: s'il y a 10, 15, 20 ou même 50 parents qui ne prennent plus leur voiture 4 fois par jour pour amener et aller rechercher leurs enfants à l'école, cela sera aussi des économies de CO2 réalisées et voilà mon avis sur la question. C'est bien entendu à vous le dernier mot et je vous laisse faire votre travail.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Je voulais amener une précision. Je soutiens les propos de mon collègue Fasola par rapport à cette démarche pour la mobilité scolaire et pense aussi qu'il faut prendre le problème avant qu'il arrive des accidents graves et douloureux. Il est vrai qu'on amène une réponse par rapport à un Postulat qui a été déposé pas votre Plenum, on essaie d'y apporter une réponse qui nous semble cohérente.

J'aimerais faire un passage par le Préavis 24-02 car les Chf. 63000.- ne sont pas seulement pour faire des places de parcage pour les vélos, il s'agit d'une étude globale. Il y aura effectivement des places pour les 2-roues mais nous allons voir également ce que nous allons mettre comme zones de parcage, si nous restons sur des zones bleues ou des zones blanches de durées illimitées ou limitées, etc. Il s'agit juste de prendre un peu de hauteur par rapport à ce préavis.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber

Citation

Pour ma part et mon Groupe, nous allons soutenir ces deux préavis tels que présentés par la Municipalité.

Je suis quand même surpris que lors des commissions qui planchent sur ces préavis où il y a des représentants de vos partis qui disent oui et que derrière on fait le contraire, je trouve cela un peu bizarre. J'espère que ces gens-là prendront leur responsabilité et voteront comme ils ont voté lors de la Commission. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet soulève que Madame Tanner a été invitée à titre consultatif pour le préavis 24-02 mais n'a pas daigné y assister.

Monsieur le Conseiller Ludovic Heintz

Citation

Si on est sur des attaques personnelles, quand le Conseil communal commence et qu'une personne arrive, se présente alors qu'elle n'a pas été directement invitée alors qu'elle est en retard, je l'invite à prendre place et ensuite passer dans l'assemblée. Pendant qu'une personne monte sur l'auditoire et qu'une personne ici comme deux membres de l'UDC se présentent vers un autre membre du PLR sans écouter l'intervention de la Conseillère communale Bassi, je ne vais pas commencer à me répéter sur les attaques personnelles. Par contre, si on revient aux préavis, je soutiens les deux préavis et il est clair que les études qui sont nécessaires à ces préavis font partie de toutes façons de la vie que l'on connaît de tous les jours pour la mise en place de ces études.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet ajoute qu'il voudrait avaliser la parole de Monsieur le Conseiller Heintz et s'adresse à Monsieur le Président.

Citation

Vous êtes Président et c'est à vous de faire régner l'ordre dans cette Assemblée, Monsieur le Président.

Fin de citation

Monsieur le Président remercie le Conseiller Mollet pour cette remarque.

Citation

On va revenir au calme pour tous le monde et effectivement les attaques personnelles sont plutôt déplacées et sont malvenues. C'est le troisième et dernier Conseil que j'ai à présider et je n'aimerais pas à avoir à faire l'ordre donc je pense que vous êtes tous assez grands pour vous maîtriser, tenir votre langage et vous respecter les uns les autres. Puisque qu'il faut en arriver là, je ferai attention jusqu'à la fin de ce Conseil que chacun respecte les uns et les autres.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 25 oui, 23 non et 1 abstention par vote à main levée

10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-02

Rapport-préavis au postulat de Mme Laurence Varela : Prévention / signalisation routière aux abords de l'école de cirque Zartircirque

Rapport-préavis au postulat de Mme Marion Tanner : Création de places de stationnement pour les vélos

Demande de crédit pour la réalisation d'une étude globale de stationnement

Le rapport de la commission est lu par **Madame Christelle Bietry**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-02 s'est réunie le lundi 27 mai 2024 à 20H00 à la salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Bandi – Antonio Buyo – Marcel Cloux – Stéphane Flückiger – Emilien Gueissaz – Olivier Guignard, remplaçant Thierry Magnin, et de la rapportrice soussignée.

Madame Marion Tanner avait été invitée à titre consultatif mais ne s'est pas présentée.

La Municipalité était représentée par Madame Rachel Gueissaz et Monsieur Lionel Numa-Pesenti. Monsieur Jean-François Gander, chef de service de l'urbanisme était également présent.

La parole est donnée à M. Pesenti qui rappelle que le préavis en discussion est une réponse formelle aux postulats mentionnés en titre mais permettra également de faire une étude globale de la mobilité et du stationnement dans la Commune de Sainte-Croix.

Pour rappel, des négociations avec le canton sont en cours pour la réalisation d'un parking P+R (Parking + Rail) dans le projet du réaménagement de la gare. Ce projet pourra être subventionné pour certains travaux jusqu'à une hauteur de 50% pour autant que ces travaux soient entrepris dans un périmètre de 500 m de la gare.

Cette condition, ainsi que les 2 préavis susmentionnés ont incité la commune à réfléchir à un projet plus global pour toute la commune. Revoir les places actuelles du centre-ville et de l'Auberson, zone bleue, zone blanche, place pour les vélos, parkings périphériques, afin d'assurer une offre de stationnement suffisante pour les habitants, mais également pour ne pas pénaliser les commerces et services du village. C'est donc une étude la plus exhaustive possible qui est demandée afin de fixer les lignes directrices concernant les zones bleues ou blanches, court ou longue durée, accès divers, livraisons des commerces, grandes manifestations, éviter le stationnement de voitures tampons, parking hivernal, etc.

Il a été rappelé la problématique du transport des écoliers, des stationnements aux heures de sorties des écoles et la prise en charge des élèves du Zartircirque à la rue des Rasses.

A ce stade des réflexions, la Municipalité n'est pas en faveur de parcomètres qui entraînent d'autres contraintes, mais veut conserver les contrôles des durées de stationnement, les excès devant être sanctionnés comme c'est déjà le cas actuellement.

La signalétique et le marquage doivent également être en conformité avec les lois et les règlements communaux et cantonaux.

Il y aura également l'établissement de propositions d'équiper des places de recharge pour les voitures électriques. L'aménagement de places pour vélos et autres petits moyens de transports seront également proposés.

Pour que ce projet soit au plus juste des besoins de la Commune, la Municipalité a décidé d'externaliser cette étude auprès du bureau Team+ qui a déjà en main des données de bases suite à leurs études de 2014 et 2017. Un cahier des charges détaillé leur a déjà été transmis.

La Commission s'est ralliée à cette décision.

Ce projet global aboutira à des propositions d'améliorations de stationnement, permettra à la Municipalité de faire des études précises des travaux à effectuer qui devront faire l'objet de préavis successifs et de les mettre en œuvre en fonction des urgences et des disponibilités financières.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité des membres présents.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **de prendre acte** du rapport-préavis au postulat de Mme Laurence Varela ;
- **de prendre acte** du rapport-préavis au postulat de Mme Marion Tanner ;
- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation d'une étude globale de stationnement ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 63'000.--. Le compte d'investissement 6151.5291 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **de prendre acte** que cet investissement sera amorti par le compte 6151.3300 sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 7630.-- la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 10 années, le coût représente CHF 7080.-- avec une annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 24-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 27 oui, 19 non et 3 abstentions par vote à main levée

11. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-03

PDCC- Réfection des chemins communaux agricoles-Etape 1

Le rapport de la commission est lu par **Madame Marion Tanner**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-03 s'est réunie le 29 mai 2024 à 19h à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillers Claude Michaud, Edouard Nekaka, Andreas Zurbrügg, Jean-Bruno Wettstein, Dionisio Baptista, Olivier Troyon et Laurent Buchs, et de la rapportrice soussignée.

Natacha Renevey était excusée.

La Municipalité était représentée par Lionel-Numa Pesenti. Le chef du service technique Grégoire Wyss et le garde forestier Benoît Margot étaient également présents pour nous donner des détails sur le projet et répondre à nos questions.

Le plan directeur des chemins communaux (PDCC), datant de 2021, a révélé la nécessité d'une réfection de certains chemins agricoles devenus difficilement praticables en raison de l'usure, de la taille plus importante des véhicules agricoles et d'une mauvaise évacuation des eaux. 21 chemins ont été désignés comme de priorité 1 pour ces travaux. Parmi ceux-ci, 12 ont été choisis pour être rénovés lors de cette première étape, qui devrait courir de l'automne 2024 à 2026.

Le garde forestier nous explique que le projet consiste en une réfection complète des chemins concernés, soit une réfection du coffre et de la couche de fermeture, d'où des coûts importants, mais largement subventionnés (70%) par le service des améliorations foncières du Canton.

Les chemins en grave, au nombre de 4, doivent être élargis à 3.2 mètres, et nécessitent donc l'expropriation de surfaces situées de chaque côté. Il en va de même pour le chemin n°121 de Vers Chez Martin. Les surfaces expropriées seront indemnisées à 3 francs par m². En cas de refus, la réfection n'aura pas lieu, mais cette éventualité paraît peu probable étant donné que les propriétaires sont aussi souvent les exploitants agricoles utilisant les chemins. Le coût des expropriations n'est pas évalué, mais il est faible par rapport à la totalité du projet. Les mises à l'enquête, une par chemin, sont prévues début juin.

Un dévers de 4% est prévu pour l'évacuation de l'eau par infiltration dans le terrain adjacent, ce qui n'est pas problématique puisqu'on se situe hors zone de sources.

Les appels d'offre, en marché ouvert pour les chemins bitumineux et sur invitation pour ceux en grave, ont déjà eu lieu, les soumissions sont rentrées. La commune a demandé aux entreprises de prévoir plutôt des petites équipes mobiles, avec des installations de chantiers modestes, permettant de s'adapter aux conditions météorologiques, et d'avancer chemin par chemin.

A une question sur la provenance de la grave, qu'on préférerait locale, on nous répond qu'il s'agit de la liberté de l'entreprise choisie. Les importants volumes excavés ne permettront pas de tout stocker à la Combe-de-Ville, et une partie devra être exportée.

Les services forestiers, qui utilisent aussi certains des chemins concernés, ne participeront pas au financement, tout comme les utilisateurs agricoles de certains chemins forestiers ne financent pas ces derniers. Ce préavis est adopté à l'unanimité.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la réfection des chemins communaux agricole - étape 1;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 2'742'500.--TTC**. Le compte d'investissement 81800.5031 est ouvert à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **de comptabiliser** la participation des améliorations foncières (AF) par le compte d'investissement 81800.6311;
- **de prendre acte** que l'investissement net sera amorti par le compte 81800.3300 sur une période de 40 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 37'000.- la première année en tenant compte des intérêts (2.0 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 40 ans, le coût représente Chf 30'050.- avec annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

J'ai une petite question concernant le chemin 106 depuis la Sagne qui va jusqu'à « Vers-Chez-Jaccard » en bas, il traverse la ligne du train.

Est-ce que cette ligne de train peut toujours être traversée ? Car si Travys décide de fermer et que l'on ne puisse plus traverser cette ligne de train à ce moment-là parce qu'elle n'est pas gardée, la réfection ne servira à rien, je ne sais pas si la Municipalité s'est penchée là-dessus ? Merci.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel Numa Pesenti

Citation

Je remercie le Conseiller Buchs pour sa question car c'est une excellente demande et on va « yveiller au grain » parce que je n'ai pas la réponse avec moi ce soir.

Fin de citation

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 24-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **49** oui (unanimité) par vote à main levée

12. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-04

Modification du règlement communal sur la distribution d'eau

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Michaël Mollet**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-04 s'est réunie le mercredi 29 mai 2024.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Messieurs Andreas Zurbrügg, Stéphane Flückiger, Eric Jutzet Bassi, René Allenbach, Thierry Magnin, Paulo Batista, Olivier Guignard, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par le Municipal Lionel-Numa Pesenti et Monsieur le boursier Jean-Michel Brandt et le Chef de service Grégoire Wyss qui expliquent aux commissaires la situation concernant nos comptes 2023.

En préambule, il est décidé à l'unanimité de discuter et de voter ce préavis en trois points : Modifications des Article 5 (taxe à la consommation), Article 6b (taxe liée au calibre des compteurs et à la valeur ECA pour les coûts d'investissement et d'entretien du réseau) et les conclusions du rapport.

Concernant la consommation, les augmentations de coûts du réseau d'eau potable de ces dernières années ont été compensées en augmentant le prix du m³ jusqu'à CHF 1.80, soit au maximum permis par le règlement communal. Les dépenses excédentaires, représentant CHF 0.50, ont été couvertes par l'impôt.

Il faut noter que ce retour à l'impôt ne serait pas acceptable juridiquement et que Canton rappellerait la Commune à l'ordre en l'intimant d'ajuster le prix de l'eau.

La révision du règlement devenant nécessaire, la Municipalité a d'abord proposé CHF 4.00 par m³.

Le calcul des taxes a été présenté à « Monsieur Prix » qui a demandé de ramener le prix maximum du m³ de CHF 4.00 à CHF 3.00 car il n'est pas possible de fixer un montant plus grand que 1,5 fois ce dont la Commune a besoin actuellement, d'où le montant de Chf.3.00 maximum par m³.

Monsieur Prix a également recommandé ce tarif plus bas afin de favoriser un retour plus fréquent auprès du Conseil pour toute décision d'augmentation ultérieure. Il est à noter qu'en cas d'inflation, il faudrait passer pratiquement chaque année un préavis au Conseil communal.

L'augmentation de CHF 1.80 à CHF.3.00 est maintenant proposée par la Commune afin d'avoir une marge de progression raisonnable pour couvrir le prix de l'eau.

Un taux de CHF 2.30 par m³ d'eau consommé est estimé dans l'immédiat. Chaque année, la Municipalité va devoir réévaluer le prix du m³ d'eau pour établir les factures et répondre aux obligations légales afin de couvrir le montant de CHF 510'000.- de frais variables estimés à l'heure actuelle ou répondre aux augmentations possibles dans le futur, ces charges étant liées essentiellement aux prix de l'électricité de pompage.

Concernant la participation aux frais fixes, ce que l'on peut nommer l'abonnement au réseau, qui est dû quelle que soit la consommation, le principe est le même, ni pertes ni gains, mais un calcul incluant les frais d'entretien et d'amélioration du réseau, compteur inclut et l'absorption des amortissements relatifs aux gros investissements. Dans ces cas, il est accepté et même conseillé d'établir un nouveau fond de réserve en fonction des futurs investissements. Cette procédure permet ainsi de « lisser » ces frais fixes facturés au fil des ans et éviter ainsi des augmentations de prix ponctuelles qui ne seraient pas acceptable pour les usagers.

A l'heure actuelle, le total des frais fixes est de CHF 455'000. Dans le plan d'investissement, il est prévu de gros travaux futurs pour refaire les captages d'eau (environ CHF 4,5 millions de travaux) à court ou moyen terme ce qui représente CHF 270'000 de frais supplémentaires à amortir par le biais des frais fixes. Ces dépenses devront donc être financées par les abonnements.

La base du calcul de la taxe de l'abonnement est de CHF 100 pour les compteurs de calibre 15 ou ½ pouce, CHF 150 pour le calibre 20 ou ¾ pouce, etc., et il est prévu de la monter à 150, respectivement 225, 375, etc. Afin de garantir l'équilibre financier, la nouvelle grille de tarif va permettre d'augmenter le taux de 100 à 108 et proportionnellement pour les calibres de compteur supérieur dès l'acceptation des nouveaux barèmes.

Il aurait été judicieux dans le passé de faire un fond de réserve plus conséquent mais cette disposition n'était pas encore permise dans les lois cantonales avant 2017. On se retrouve actuellement à la limite du financement de la distribution d'eau car on a une obligation légale de couvrir tous les frais y compris financiers par des taxes.

Il n'y a plus du tout de fond de réserve actuellement. Le montant de Chf.113'000.- de fond de réserve autorisé a été « consommé » notamment dans la rénovation de la rue du Jura et également pour pouvoir équilibrer les comptes. Il est relevé que le fond de réserve concernant l'assainissement, notamment en vue de la nouvelle STEP, est actuellement adéquat.

Résumé des chiffres : au 1^{er} janvier 2024 il aurait déjà fallu passer à un montant de CHF 2.30 le m³ et CHF 108 pour l'abonnement. Par la suite, un supplément devra être ajouté pour pouvoir suivre le Plan d'investissement, ce qui signifiera un passage à CHF 2.80 le m³ et CHF 150 pour l'abonnement, les nouveaux travaux représentant des frais fixes.

Pour information, il y a environ 3 millions actuellement de fond de réserve pour pouvoir financer les travaux de la nouvelle STEP. En ce qui concerne l'assainissement/l'épuration de l'eau, la taxe est suffisante pour couvrir les frais pour les prochaines années.

Il y a de l'eau qui vient des sources communales et de l'eau qui vient du réseau d'Onnens qui est donc pompée depuis le lac jusqu'à Mauborget et qui coûte plus cher par rapport à l'électricité utilisée.

Dans ce cadre de l'ACRG, la facture de l'électricité est passée de CHF 200'000 à CHF 1'700'000.

On espère que le prix de l'électricité descende, ce qui pourrait jouer sur le prix des CHF 2.30 le m3.

En fait, on paie le prix d'un réseau mais pas le prix de l'eau.

Nous sommes également un consommateur de l'ACRG qui va faire prochainement de gros investissements, ceci aura un impact sur toutes les communes dépendantes de l'ACRG.

Notre réseau à Ste-Croix est également vieillissant et demande de la maintenance et des contrôles réguliers demandés par le Canton.

Les sociétés de distribution d'eau de la Sagne et de l'Auberson sont sous concession sous la responsabilité de Sainte-Croix et doivent présenter leurs comptes de société de distribution d'eau à Ste-Croix pour montrer qu'ils appliquent les tarifs nécessaires et sont légalement responsables (normes de qualité de l'eau élevées imposées par le Canton du Valais).

La consommation en eau des bâtiments et services communaux est répartie dans les comptes par une imputation interne. Il est noté que les fontaines sont un bien public et sont arrêtées s'il y a une pénurie d'eau.

Un conseiller pose une question concernant les contraintes d'approvisionnement de l'eau de Bulle : ils n'auraient pas de subvention s'ils doivent refaire les infrastructures d'eau car ils consomment très peu d'eau de l'ACRG ayant leurs propres sources, moins de 20% de leur eau vient de l'ACRG.

Un conseiller pose la question s'il y a beaucoup de demandes de changement du calibre du compteur d'eau de la part de propriétaires? Seulement dans des cas particuliers où les calibres étaient énormes dans le passé, comme dans les usines par exemple mais cela reste une demande très rare.

Il est demandé ensuite aux représentants de la Municipalité de sortir afin de permettre la discussion en huis clos de la Commission.

Article 5 : Passer de Chf. 1.80 le m3 (depuis 2017) à Chf. 3.00 le m3, en tous cas Chf.2.80 le m3 au 1^{er} janvier 2024. Pour couvrir les coûts, il s'agit de passer de toute façon de manière immédiate à Chf.2.30 (hausse de 50 cts.) afin de pouvoir équilibrer les comptes. Nous aurions déjà dû avoir une hausse en 2023. Pour comparaison, à Yverdon, il s'agit de Chf.2.85 à Chf.2.95 le m3. Il est relevé que certaines communes paient jusqu'à Chf.5.80 le m3.

Il est relevé que l'été en particulier, il serait important d'encourager la population à économiser de l'eau.

Votation : **7** oui et **2** abstentions.

Article 6b : L'abonnement passe à Chf.108.- immédiatement et d'ici le 1^{er} janvier 2025, à Chf.150.-.

Votation : **7** oui et **2** abstentions.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par **7** oui et **2** abstentions, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'adopter** la modification de l'article 5 de l'annexe au règlement communal pour la distribution d'eau en portant le prix maximum de la taxe de consommation par m3 de Chf 1.80 (ancien) à Chf 3.00 (nouveau);
- **d'adopter** la modification de l'article 6 b) de l'annexe au règlement communal pour la distribution d'eau du taux maximum de Chf 100.00 (ancien) à Chf 150.00 (nouveau) par Qn ;
- **de charger** la Municipalité de faire approuver ces modifications de l'annexe par le Chef du Département.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et vous relis les conclusions du rapport.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter les conclusions du Rapport 24-04 à main levée. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **44** oui, **5** abstentions.

13. Examen des comptes et de la gestion 2023

Monsieur le Président prie Madame la rapportrice, la conseillère Madame Isabelle Dessonnaz de venir à la tribune et elle lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion.

Membres de la Commission de gestion (COGES) pour l'année 2023 :

Pour le groupe PS-Les Vert.e.s

- Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice
- M. Thierry Luthringer
- M. Pierre-Alain Gerber
- M. Eric Jutzet Bassi
- M. Claude Michaud (1er suppléant)
- Mme Dominique Schmid (2ième suppléante)

Pour le groupe PLR-Verts libéraux

- Mme Elena Court
- M. Thierry Magnin
- M. Dionisio Baptista
- M. Patrice Bez (1er suppléant)
- M. Paulo Batista (2ième suppléant)

Pour le groupe UDC et Indépendants

- Mme Noémie Augsburguer
- M. Stéphane Cornuz
- M. Jean-René Marguet (1er suppléant)
- M. Tristan Merminod (2ième suppléant)

Observation et vœux de la Commission de Gestion 2023

a) Observation

Une observation avait été faite en 2022 concernant le délai de réponse aux postulats, motions et autres interpellations, qui ne respectait pas l'article 59 p.11 du règlement communal ; dans sa réponse, la Municipalité se disait consciente de cela, et assurait vouloir entreprendre un effort « dans les prochains mois ». Force est de constater que ce problème est loin d'être résolu, et nous réitérons donc notre observation afin de garantir le bon fonctionnement des institutions.

b) Vœux

- Nous sommes conscients des difficultés que peut rencontrer la TSP au vu de la charge de travail, cependant il nous semble risqué de baisser l'aide notamment à la jeunesse en cas d'absences ou surcharge. Nous

souhaiterions qu'un rapport soit fait qui permette de quantifier et visualiser ses tâches, et appuyons l'engagement d'une 2ième personne afin d'obtenir un EPT complet

- Le budget de fonctionnement de la Garderie s'élevant à 1,8 million, nous nous inquiétons que cette structure soit gérée par des bénévoles. Nous souhaiterions une analyse structurelle de la Garderie et l'étude de son adhésion à la CCT ainsi que de son regroupement au sein de la Commune.
- Nous avons en tête la réponse formulée par la Municipalité en juin 2022 qui rappelaient combien l'échange entre l'employé et son supérieur hiérarchique, dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation, étaient utiles sous la forme d'échanges verbaux tant pour évaluer l'année écoulée que pour parler des besoins à venir. Notre vœu serait d'envisager de refaire une évaluation anonyme du personnel, par exemple l'année prochaine, et d'en agender plus régulièrement qu'actuellement (la dernière datant de 2017).
- Nous demandons à la Municipalité d'envisager que des bornes électriques soient installées dans le parking derrière le bâtiment communal, alimentées par les panneaux qui s'y trouvent. Ceci au bénéfice du personnel dans un 1er temps, puis de celui des véhicules communaux qui auront pu être passé à l'électrique lors de leur renouvellement.
- L'urbanisme est au cœur d'une réflexion générale (quartier de la gare, du Tyrol, campus scolaire) qui va prendre du temps. Mais nous aimerions que le projet de Halle polyvalente modulable soit lui plus rapidement étudié : il est nécessaire pour les manifestations, (carnaval, comptoir..) et pourrait l'être sur un usage plus large : pour les sociétés, espaces pour certains sports, voire salles de classes supplémentaires...
- L'action qui avait été menée (pompeaux de douche) nous semble porteuse dans le cadre de sensibilisation, et nous souhaiterions que pareilles actions liées à l'économie ou aux énergies renouvelables soient envisagées ponctuellement, par exemple récupérateur de l'eau, ampoules, etc...

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion ne semblant pas être demandée, **Monsieur le Président** ajoute toutefois que bien que la commission de Gestion, soit toute compétente pour poser les questions nécessaires à l'exécution de sa mission, elle ne doit toutefois pas en oublier les règles, les plus élémentaires. Il en va de même pour toutes les commissions de notre Conseil. Ainsi, **Monsieur le Président** profite de faire un rappel, lorsqu'une entité privée doit être approchée, elle doit l'être par son comité de direction et non pas directement auprès de son personnel.

Monsieur le Président passe en revue les comptes 2023 arrêtés au 31.12.2023.

Citation

Je vous propose de prendre chapitre – par chapitre :

- | | |
|---------------------------|--|
| - page blanche 40 | Attestation Fiduciaire Fidinter |
| - pages bleues 42 – 62 | Comptes d'exploitations 2023 |
| - pages roses 63 – 66 | Comptes par nature |
| - pages oranges 67 – 73 | Bilan au 31.12.2023 |
| - pages vertes 75 – 79 | Tableaux répartition intérêts et amortissements |
| - pages jaunes 82 – 88 | Association des communes de la région de Grandson |
| - pages violettes 89 – 91 | Entente scolaire Baulmes – Bullet – Mauborget –
Sainte - Croix – Vuiteboeuf |

Monsieur le Président relit les conclusions du rapport de la commission de gestion :

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2023 vous recommande,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de gestion

Approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023 et **donne décharge à la Municipalité** de sa gestion pour l'année 2023.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer aux votes à main levée de la manière suivante :

Citation

Selon l'art.99 du règlement communal, nous procéderons séparément aux votes selon l'ordre suivant :

1. les conclusions de la commission de gestion 2023 ; unanimité **49** oui.
2. les comptes tels qu'arrêtés au 31.12.2023 ; unanimité **49** oui.

Fin de citation

14. Interpellation « La Poste à Ste-Croix »

Monsieur le Président prie **Monsieur le conseiller Eric Jutzet Bassi** de venir lire son interpellation.

Citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi lit son interpellation.

Citation

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie de notre Commune. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

L'ordonnance sur la Poste indique notamment que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés". Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

J'ai donc l'honneur, au nom du Parti socialiste/Les Vert.e.s, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle connaissance officiellement de la mise en danger de notre office postal ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de l'office de Sainte-Croix ?
- En cas d'annonce de fermeture de l'office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- La Municipalité est-elle disposée à écrire à L'Union des Communes vaudoises pour lui demander de prendre une position claire ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

Le processus est toujours le même. La Poste commence par adresser au Syndic de la commune une lettre dans laquelle elle lui indique que le maintien de l'office de poste est à l'étude. Quelques semaines plus tard, les responsables de La Poste rencontrent la Municipalité et annoncent qu'il faut trouver une alternative à l'office de poste faute d'une demande suffisante de prestations postales. La Poste justifie sa décision par des

motifs économiques, affirmant que la numérisation exige des transformations et qu'une agence postale constitue l'alternative appropriée. Les offices de poste sont alors remplacés par des agences postales, dont la gestion est confiée à l'épicerie ou au commerce du coin. Ce scénario, la commune de Sainte-Croix y avait été confrontée en 2009 lors de la fermeture de l'office postale de l'Auberson.

Les conséquences de la fermeture d'un office de poste ne peuvent pas être ignorées : perte d'attractivité pour la commune, voire de toute une région, avec des répercussions sur son développement économique. L'office de poste joue un rôle essentiel dans l'offre de prestations, que ce soit pour les retraits en espèces par les restaurateurs et commerçants locaux ou les envois en recommandé. La disparition de ces deux prestations illustre parfaitement le démantèlement du service postal : les retraits en espèces importants et l'envoi de recommandés ne sont pas possibles dans les agences postales. Et ce ne sont là que deux exemples de la compression de l'offre.

Suite à l'annonce de la Poste de fermer entre 2025 et 2028 170 filiales et bien que le législateur prescrive explicitement à La Poste de chercher une solution consensuelle avec la commune, nous sommes cette fois-ci face à un processus de fermeture unilatéral. À ce jour, aucune information officielle n'est parvenue à la Municipalité de Sainte-Croix quant à l'avenir de la Poste de Sainte-Croix.

La Municipalité de Sainte-Croix tient à rappeler que, dans les régions de montagne et périphériques comme sur le Balcon du Jura, le réseau a déjà été réduit. Aujourd'hui, nous ne savons pas quelles sont les mesures et filiales concernées dans notre région. Si nous nous référons à la "carte des offices de poste menacés de disparition en Suisse" établie le 22 juin 2017 par Syndicom, dans le Nord Vaudois, et selon les critères émis par le Géant Jaune il ne resterait plus que 3 offices de poste, Yverdon-les-Bains, Orbe et Grandson.

Tenant compte de ces éléments et comme cela a été fait au Conseil national par mon collègue, vice-syndic et conseiller national, Yvan Pahud, par une question au Conseil Fédéral ainsi qu'au Grand Conseil par ma cosignature à une interpellation au Conseil d'Etat, la Municipalité confirme son engagement à défendre avec fermeté le service public. Elle s'oppose et s'opposera, dans la mesure de ses compétences et moyens, à toute nouvelle réduction de la qualité de l'offre et des services fournis par la Poste sur le territoire communal.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi souhaite déposer une Résolution suite à la réponse de la Municipalité qu'il remercie pour donner un message clair à la Municipalité et à la Poste aussi.

Citation

Le conseil communal invite et encourage la Municipalité à :

- S'opposer à la fermeture de l'office postale, ou de manière générale à toute réduction de la qualité de l'offre et des services fournis par la Poste
- Demander à l'Union des communes vaudoises sa position en la matière et les initiatives qu'elles compte mener.
- Demander au Conseil d'Etat vaudois de s'engager contre les fermetures postales dans le cadre de ses prérogatives en particulier en vertu de l'art. 33 al. 8 de l'Ordonnance sur la Poste
- Informer régulièrement le conseil communal des échanges entre la Poste et les autorités communales.

J'invite donc notre Conseil à donner un message clair et à soutenir cette Résolution. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Président invite les Conseillers communaux à voter sur l'acceptation du projet de Résolution à main levée. A l'unanimité de **49** Oui – la Résolution est acceptée et le Conseil communal l'a donc adoptée.

15. Propositions, questions

Madame la Conseillère Nathalie Jaccard

Citation

Monsieur le président, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues

Lors d'une rencontre dans le cadre d'un projet pilote en lien avec le projet « Vieillir 2023 » initié par le canton de Vaud, il est ressorti que l'une des premières préoccupations des participants est le non-recours aux prestations sociales.

La commune de Ste-Croix participe au concept « Oasis », prestation délivrée par l'Association régionale d'action sociale Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA). Gratuit, cette prestation s'adresse à l'ensemble de la population de notre district et offre une aide dans les démarches liées aux assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille. Elle vise à « Favoriser l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble de la population des 73 communes du district et ainsi de lutter de manière locale, proactive et préventive contre le non-recours ».

L'information au sujet de l'existence de ce concept a été diffusée dans le journal de Ste-Croix au cours de l'année passée. Il se trouve que plusieurs personnes indiquent sur leurs boîtes aux lettres la mention « pas de publicité » et également « pas de journaux ». Plus particulièrement les personnes qui rencontrent des difficultés à évacuer le papier pour cause de mobilité réduite par l'âge ou un handicap.

Régulièrement, de nouveaux habitants viennent rejoindre notre belle commune. Lors de la parution de l'information, certaines personnes ne comptaient pas parmi les ayant droit à ces prestations et n'imaginaient pas se retrouver, par un coup du sort comme la vie sait nous réserver parfois, dans une situation qu'ils n'avaient jamais envisagée.

Bien que les informations nécessaires qui permettent d'évaluer notre droit aux prestations sociales soient disponibles sur internet et que le bureau de la commune est tout à fait disponible pour donner ce genre d'informations, nous savons tous qu'il n'est pas aisé de faire une telle demande dans un environnement où l'on est reconnu, et que les moyens informatiques ne sont pas accessibles à tous pour des raisons culturelles ou économiques.

J'en viens donc à ma question qui prend la forme d'un vœu : Serait-il possible de glisser chaque année avec la facture de la taxe d'évacuation des déchets, une plaquette de l'organisme OASIS.

Je pense qu'il est également possible de mettre une version PDF de ladite plaquette avec la facture électronique du système E-Bill. Je vous remercie pour votre écoute.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Le concept Oasis ayant vu le jour il y a environ une année, nous avons les premiers bilans sur cette prestation qui n'en est pas vraiment une, car on n'a rien créé avec ce concept Oasis, je dis « on » car je fais partie du CODIR de l'ARAS Jura Nord Vaudois qui a pu suivre l'évolution de ce concept. Je trouve intéressant l'idée de recommuniquer sur ce concept et à voir la faisabilité d'adresser en parallèle à une autre communication si cela fait sens ou non. On va étudier la question et approcher la responsable du concept Oasis pour voir avec elle ce qui pourrait être pertinent de faire. Merci beaucoup.

Fin de citation

Madame la Conseillère Isabelle Bandi

Citation

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Voilà quelques temps, nous parlions d'aménager le col des Étroits pour les promeneurs, sauf erreur,

Monsieur le Conseiller Wettstein proposait une motion en ce sens. Le temps que la motion soit traitée, les saisons risquent de passer et ce, alors que la Commune loue une place au Cageot et que les beaux jours enfin arrivés voient passer bons nombres de touristes.

Serait-il possible d'installer dans l'intervalle, une toilette mobile, du type "Toi Toi", afin qu'au minimum, les commodités soient disponibles, non seulement pour un commerçant faisant vivre ce passage, mais

également pour ses clients, ainsi que les nombreux promeneurs qui fréquentent notre région touristique.

Merci pour votre réponse.

Fin de citation

Monsieur le Président indique que la Municipalité répondra au prochain Conseil.

Madame la Conseillère Marion Tanner

Citation

Nous avons discuté tout à l'heure du prix de l'eau, je souhaiterais poser une question par rapport à sa qualité. Le Tribunal Administratif Fédéral a débouté au mois de mai 2024 la firme Syngenta, productrice du fongicide chlorothalonil qui est interdit à l'utilisation depuis 2020. Les métabolites de ce fongicide sont donc de nouveau officiellement « cancérogène probable » et la valeur limite acceptable dans les eaux potables est de 0,1 microgramme par litre. La ville d'Yverdon a notamment envoyé une circulaire à tous ses habitants par rapport aux sources qu'elle utilise où cette norme est majoritairement dépassée. Je me demandais ce qu'il en était chez nous en sachant qu'une partie de l'eau est remontée depuis la plaine. On reçoit chaque année des valeurs par rapport à la qualité bactériologique de l'eau mais rien concernant les pesticides. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel Numa Pesenti

Citation

La problématique du chlorothalonil est en effet une problématique qui prend la forme d'un serpent de mer puisque la norme de 0,1 microgramme a été fixée ainsi car il n'y a pas assez d'études qui ont été faites pour savoir quelle est la norme qui peut être tolérée dans l'eau de consommation. Malheureusement en tenant compte de cette norme-là, bon nombre de distributeurs d'eau dont l'ACRG et la Commune de Sainte-Croix ont effectivement de la chlorothalonil dans leur eau même si c'est à un niveau relativement faible. A ce jour, l'Office Fédéral est en train d'étudier jusqu'à quelle tolérance on va prendre cette norme puisqu'aujourd'hui, dans la directive on est ferme par rapport à cette norme mais dans la pratique, on est en train de voir par rapport aux différentes provenances d'eau des distributeurs pour faire une forme de « dilution » et voir jusqu'à quel niveau, c'est acceptable. Malheureusement nous avons en effet aujourd'hui de la chlorothalonil qui ne vient pas uniquement du monde agricole, je tiens à le préciser, étant donné que c'est un fongicide également utilisé dans le monde aquatique comme par exemple pour enlever les algues des coques de bateaux.

C'est quelque chose que nous avons sous la focale au niveau de l'ACRG, en effet au niveau des obligations futures, nous serions peut-être obligés de mettre en place une décontamination de l'eau notamment via du charbon actif, mais cela n'est pas encore à l'ordre du jour car nous attendons des éclaircissements concernant la norme fédérale. A noter que nous fournissons à Yverdon environ 60% de son eau de consommation via l'ACRG.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Tristan Merminod

Citation

Monsieur le syndic, madame la Municipale, messieurs les Municipaux et chers collègues.

Je viens vers vous ce soir aux nouvelles concernant :

la Résolution qui avait été déposée par l'UDC contre la 5G en mars 2019.

Je voulais savoir où en est cette résolution ?

Je voulais voir si la Municipalité délivre ou non des permis de construire pour ces fameuses antennes 5G ?

Car vu le nombre de mises à l'enquête qui passent sur Ste Croix, je m'inquiète de voir apparaître de nouvelles antennes alors que le souhait du Conseil communal et de la population en 2019 était assez clair : pas de 5G. La résolution était appuyée par environ 1200 signatures de la population et récoltées par Madame Pierrette Mayland.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel Numa Pesenti répond que la position de la Municipalité à ce jour est de faire ce qui lui a été demandé par le Conseil communal, c'est-à-dire de refuser la mise en place d'antennes 5G, ce qu'elle fait puisque chaque demande d'antenne 5G nécessite une mise à l'enquête et la Municipalité fait opposition à la délivrance du permis sur le principe de la résolution qui avait été déposée en 2019 par le Conseil communal.

Monsieur le Syndic Cédric Roten indique que la Municipalité avait réagi à cette résolution de 2019 en déclarant qu'elle refuserait de délivrer le permis de construire avant que l'Office Fédéral de l'Environnement ne se soit prononcé, en se référant au moratoire instauré par le Canton de Vaud. Toutefois, il convient de noter que ce moratoire a été levé le 20 mai 2021. Malgré cette levée, la Municipalité a maintenu sa politique de non-délivrance des permis de construire en attendant une décision judiciaire concernant les recours en cours. À l'heure actuelle, quatre projets font l'objet d'une mise à l'enquête, dont deux font l'objet de recours devant le Tribunal. La Municipalité attendra la décision du Tribunal et s'y conformera.

Monsieur le Conseiller Tristan Merminod

Citation

Je reviens vers vous concernant un article du 20 minutes de Monsieur Albert Rösti où il dit : je cite : « les communes doivent rester maître d'avoir ou non de la 5G sur leur territoire », je peux vous transmettre cet article si vous en avez besoin.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten déclare qu'il est disposé à examiner cet article, mais la Municipalité va maintenant se référer à la Justice, étant actuellement engagée dans une procédure.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Concernant les travaux pour la RN257 Sainte-Croix à Yverdon qui ont été reportés d'une année. Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que vous avez déjà une optique ou une idée si vous allez dévier le trafic frontalier par Vallorbe ?
- Est-ce qu'il serait possible de faire une missive ou d'approcher les communes frontalières qui ont beaucoup d'habitants qui travaillent dans les entreprises d'Yverdon et avoisinantes concernant un service de bus.

Travaillant au collège de l'Auberson, je vois le trafic tous les matins avec une personne par voiture, serait-il possible également de refaire un comptage, le dernier comptage ayant eu lieu il y a quelques années étant à 6700 voitures si ma mémoire est bonne et à mon avis, nous devrions être maintenant au-delà de ces chiffres. J'aimerais savoir comment vous allez procéder afin d'éviter d'avoir des files de voitures remontant jusqu'à Pontarlier et quelle est votre philosophie sur cette question ?

Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

Les travaux sont programmés pour le début de l'année prochaine et nous entretenons des relations étroites avec la DGMR, à qui nous remontons efficacement les problèmes. Une déviation initiale sera mise en place par Bullet, suivie de l'installation de feux de signalisation. Pendant la période estivale, la route sera fermée pendant 6 à 7 semaines avec une déviation par Mauborget. Il est probable qu'une partie du trafic soit naturellement déviée vers Vallorbe, une question que nous allons porter à l'attention de la DGMR afin d'explorer la possibilité d'une communication préalable, informant que la voie sera difficilement praticable. En ce qui concerne le comptage, la DGMR a effectué un relevé il n'y a pas si longtemps, mais nous pourrions envisager un nouveau comptage pour vérifier si le nombre de véhicules a augmenté par rapport à celui que vous indiquez.

Fin de citation

Discours de clôture de Monsieur le Président

Citation

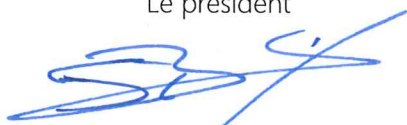
Je vous remercie pour votre participation aux débats. C'est mon dernier Conseil communal en tant que Président et j'ai prévu un tout petit mot. Je remercie le Conseil pour les travaux qui ont été effectués cette année. J'ai presque pu dire que je n'ai pas eu besoin de faire la police au sein du Conseil hormis ce soir, petit bémol mais qui arrive. Merci à la Municipalité pour le travail qu'elle fournit au quotidien, pour la qualité des travaux et pour la qualité des échanges, aux employés communaux qui ont travaillé également pour le Conseil, pour la préparation des dossiers, la préparation des séances, le temps à disposition pour les renseignements. C'était une très belle expérience, un très beau moment de partage et je souhaite que le Bureau puisse continuer sa mission, toutefois pour les prochains conseils que les zapettes et cet ordinateur puissent fonctionner...

Je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire. Je vous remercie de votre participation et vous donne rendez-vous pour le Conseil du 07 octobre 2024 qui sera sous la présidence de notre confrère Patrice Bez. Je vous souhaite à tous un bel été et un bon retour chez vous.

Fin de citation

La séance est levée à 22h02.

Le président



Steve Benoit



La secrétaire



Mary-Claire André Mollet